

NOUVELLES CSN



Édition spéciale
août 1989

Lab Chrysotile Grève pour l'emploi et le rattrapage salarial!



Les 105 employé-e-s de bureau et technicien-ne-s de la Société minière en commandite Lab Chrysotile, à Thetford-Mines, ont dressé des piquets de grève, le 29 mai dernier, pour, principalement, protéger leurs emplois, obtenir le rattrapage salarial pour une partie des syndiqué-e-s et négocier une clause d'indexation du coût de la vie.

C'est à lire dans cette édition spéciale de «Nouvelles-CSN», diffusée en milliers d'exemplaires dans la région de l'amiante.

Un employeur de mauvaise foi!

- Il s'est opposé à l'arbitrage de la convention!
- Il a modifié unilatéralement les conditions de travail!
- Il a embauché des scabs!

Un juge du Tribunal du travail, **M. Gilles Plante**, a rendu une décision, au début de l'année 1988, obligeant alors les employé-e-s de bureau et les technicien-ne-s de la **Société en commandite Lab Chrysotile** à former un seul syndicat. Jusque là, les cols blancs étaient réunis au sein de trois syndicats distincts. Et à la suite d'un vote, les syndiqué-e-s se sont prononcés majoritairement en faveur d'une adhésion à la CSN.

S'appuyant sur le fait qu'il s'agissait «de la création d'un nouveau syndicats», les représentant-e-s des employé-e-s ont demandé, le 10 mai 1989, l'arbitrage obligatoire d'une première convention collective, comme le prévoit le Code québécois du travail lorsqu'un nouveau syndicat est fondé. L'imposition d'un premier contrat aurait eu comme effet de suspendre tous les moyens de pression et ainsi d'éviter la grève.

Mais la direction de la Société en commandite s'est opposée, devant le ministère du Travail, à la demande syndicale d'arbitrage d'une première convention!



Piquetage aux opérations minières BC et Black Lake.



Jacques Létourneau est technicien de laboratoire depuis une vingtaine d'années aux opérations BC. Comme une centaine d'autres cols blancs de la Société minière en commandite Lab Chrysotile, de Thetford-Mines, il fait du piquetage, depuis le 29 mai dernier, pour protéger des emplois, obtenir une clause d'indexation au coût de la vie et le rattrapage salarial pour une bonne partie des employé-e-s, le 1/3 du personnel de bureau en fait.

On modifie les conditions

La direction de la société minière a modifié unilatéralement les conditions de travail et a décrété des gels et des baisses de salaires, qui, pour 9 employé-e-s, signifiaient des pertes de salaires pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ chacun-e, par année.

Des scabs

Enfin, une enquêteuse du ministère du Travail, **Mme Danielle Marleau**, s'est rendue sur les lieux, à la demande du syndicat, pour établir si l'employeur utilise ou non des briseurs de grève, des scabs! En vertu de l'article 109 du Code québécois du travail, il est interdit de faire appel à des scabs durant un conflit.

Conciliation

Les négociations sont rompues depuis le 29 mai. Depuis le dépôt du projet de convention, le 3 novembre 1988, il y a eu environ une trentaine de séances de négociations (8) et de conciliation (23). C'est le syndicat CSN qui a demandé au Ministère du travail de nommer un conciliateur dans ce dossier. Le Ministère a nommé **M. Fernand Matteau**. Le principal porte-parole du syndicat est **Yves Lagueux**, conseiller syndical à l'emploi de la Fédération de la métallurgie (FM-CSN), en poste à Thetford-Mines. Du côté patronal, on retrouve **M. Yvonnick Bolduc**.

En dix ans, perte de 250 emplois de bureau

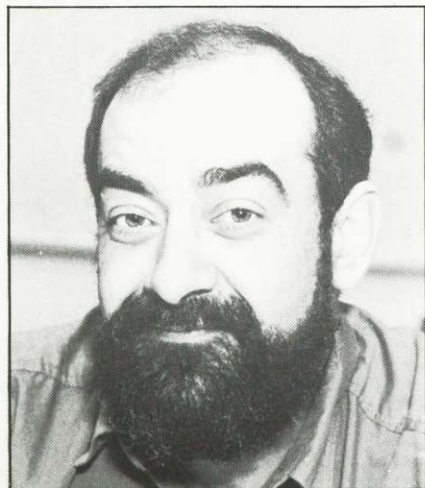
Grève pour l'emploi et le rattrapage salarial!

«Nous vivons dans un climat d'insécurité depuis plusieurs années. Et l'annonce faite, au mois de juillet, par l'EPA («Environmental Protection Agency») de graduellement interdire, au cours des sept prochaines années, tous les usages de l'amiante aux États-Unis ne contribuera pas à dissiper les craintes des employé-e-s. Dans un tel contexte, vous comprendrez que nous voulons vraiment protéger nos emplois de la sous-traitance. D'où nos revendications et notre lutte, entreprise le 29 mai dernier».

Le président du **Syndicat des salarié-e-s cléricaux et technique-s de l'amiante (CSN)**, **Pierre Courchesne**, connaît son sujet. Il travaille comme technicien en laboratoire depuis quelques 18 ans. Et depuis une dizaine d'années, il a vu le nombre d'emplois de bureau chuter de 350 à une centaine!

La grève!

Les 105 cols blancs de la **Société minière en commandite Lab Chrysotile** font donc du piquetage, depuis le 29 mai, devant le siège social de la compagnie, sur la rue Mooney, à **Thetford-Mines**, ainsi que devant les opérations



Pierre Courchesne, président du Syndicat des salarié-e-s cléricaux et technique-s de l'amiante (CSN).

minières **BC, Bell et Black Lake** pour, principalement protéger leurs emplois, obtenir le rattrapage salarial et négocier une clause d'indexation du coût de la vie. De plus, le syndiqué-e-s souhaitent améliorer leur régime d'assurance collective, participer à l'administration de leur fonds de pension et obtenir des meilleures conditions de travail.

Les emplois vs la sous-traitance

Pierre Courchesne estime que **25% des tâches** actuellement accomplies par les cols blancs pourraient être accordées à des sous-contractants et se traduire en licenciements, si les syndiqué-e-s n'enchâssent pas une clause les mettant à l'abri de la sous-traitance. Le président du syndicat CSN pense, entre autres, à des fonctions de plus en plus informatisées: facturation, gestion, préparation des payes, etc... La secrétaire du syndicat, **Johanne Fortin**, donne en exemple le fait «qu'une partie de la paye est faite par la Banque Royale et si nous n'y voyons pas, au moins six emplois pourraient être affectés».

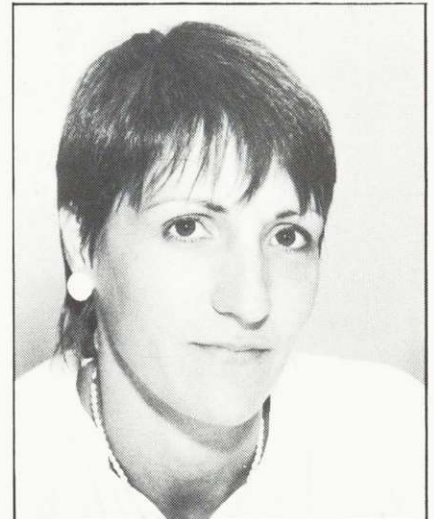
«Déjà, de dire **Pierre Courchesne**, une grande partie de nos emplois est faite par des employé-e-s cadres. Une cinquantaine d'entre eux font de l'ouvrage qui nous revenait. Aussi, nous voulons freiner la perte de nos emplois».

Le représentant syndical cite aussi en exemple des travaux d'arpentage qui ont été accordés à des sous-contractants.

Les employé-e-s de bureau et les technicien-ne-s se battent donc pour introduire dans leur convention collective une clause qui fera en sorte que le recours à la sous-traitance ne se traduira pas en mises à pied, n'empêchera pas un rappel au travail et n'entraînera pas une perte de salaires.

«L'équité salariale!»

Sans augmentation de salaires depuis mars 1988, les 105 syndiqué-e-s revendiquent, pour une convention collecti-



Johanne Fortin, secrétaire du syndicat CSN des cols blancs.

ve d'une durée de trois ans, le rattrapage salarial, ou «**l'équité salariale**», pour 35 d'entre eux et une clause d'indexation du coût de la vie selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). La demande de rattrapage est évaluée à 13%.

Moins de 180 \$ par semaine!

Les cols blancs luttent pour l'abolition d'écarts de salaires pouvant atteindre, en moyenne, 80.00 \$ par semaine. Dans certains cas, cet écart peut même être de 180.00 \$ par semaine! Cette situation est attribuable au fait que, jusqu'en mars 1988, les employé-e-s étaient régis par trois conventions collectives différentes, signées par trois organisations syndicales différentes.

Le fonds de pension

Les syndiqué-e-s voudraient, à l'avenir, administrer conjointement, avec leur employeur, leur fonds de pension. Le contrôle du fonds de pension et son rendement sont importants car l'argent accumulé dans ce fonds établit le montant ainsi que l'âge d'accès à la retraite ou à la préretraite. En plus de s'opposer à la participation du syndicat à ce fonds, la direction de la Société en commandite Lab Chrysotile veut s'approprier environ 9 millions \$ du régime, selon les porte-parole syndicaux.

Le porte-clés: un geste d'appui!

Les membres de la CSN et la population peuvent poser un geste d'appui important envers les employé-e-s de bureau et les technicien-ne-s de la Société minière en commandite **Lab Chrysotile**, à **Thetford-Mines**, en grève **depuis le 29 mai**, en achetant, pour la modique somme de 5 \$, un porte-clés.

Ces cols blancs se battent pour protéger leurs emplois et obtenir le rattrapage salarial. Il s'agit d'une lutte importante pour une région qui a connu de nombreuses pertes d'emploi!

Pour informations:

**Syndicat des salarié-e-s cléricaux
et techniques de l'amiante (FM-CSN):
908 avenue Labbé, Thetford-Mines
418-338-3168**